



Mairie

Pont-du-Moulin 5 2501 Bienne
T: 032 326 11 01 F: 032 326 11 91
www.biel-bienne.ch

Aux représentantes
et représentants des médias

Communiqué de presse du 12 décembre 2017

Bases pour le développement des lotissements d'utilité publique

Le Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne a analysé en détail le parc immobilier d'utilité publique réalisé sur des parcelles municipales octroyées en droit de superficie. Le rapport final sur les potentiels de développement des lotissements biennois d'utilité publique, publié aujourd'hui, énumère des recommandations et des approches possibles pour renouveler et développer de tels lotissements à moyen et à long terme.

Proposer une offre de logements abordables et de qualité convaincante constitue une préoccupation centrale d'un développement urbain durable. La construction de logements d'utilité publique peut jouer un rôle important dans ce contexte. La Confédération a soutenu le projet de la Ville de Bienne parmi les cinq «projets-modèles» sur le thème «Créer une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins». Ce projet-modèle visait à se faire une idée précise et complète de l'état du parc immobilier d'utilité publique construit sur des terrains municipaux octroyés en droit de superficie et de son potentiel de densification.

Le nombre de lotissements d'utilité publique peut aussi être encouragé par une densification interne, dans la perspective d'une utilisation économe du sol. Bon nombre de ces lotissements présentent toutefois une haute valeur d'identification pour leurs habitantes et habitants, marquent fortement le quartier et sont, pour certains, des monuments protégés. Afin de peser objectivement ces intérêts qui s'opposent parfois, une analyse spatiale tenant compte de nombreux critères (état des bâtiments, aspects relatifs à la conservation des monuments historiques, composition démographique et cohésion sociale) a été menée. Quelque 80 lotissements d'utilité publique ont ainsi été passés en revue. Sur la base de cette analyse, le potentiel de renouvellement et d'extension des immeubles d'utilité publique réalisés sur des terrains octroyés en droit de superficie par la Ville de Bienne a été exploré.

Le projet-modèle biennois ne visait pas seulement à identifier un potentiel de densification et de renouvellement, mais aussi à développer des recommandations d'action concrètes en collaboration avec les coopératives d'habitation. Ces recommandations vont de la conservation intégrale au remplacement en passant par l'assainissement total. D'une part, elles servent de base pour la planification et le développement plus concrets de chaque lotissement et, d'autre part, elles proposent une stratégie globale pour le développement à long terme des lotissements des coopératives.

L'analyse a ainsi montré que le plus grand potentiel de renouvellement et de densification concerne les périmètres «Petit-Marais», «Geyisried-Fröhliisberg» et «Geyisried-nord». Elle a en outre révélé que certains lotissements marquent fortement l'identité du quartier et doivent être conservés malgré leur faible degré d'affectation. Cet important constat fournit aux coopératives de construction et d'habitation concernées une sécurité en termes de planification. Les résultats du projet-modèle permettent de créer la base du développement des lotissements biennois d'utilité publique.

Parallèlement à l'élaboration du projet-modèle, la construction de logements d'utilité publique a aussi été davantage abordée au niveau politique. Le Conseil de ville a adopté en juin 2016 le Règlement sur l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique, dans lequel la Ville se dit favorable à ce que d'ici 2035, au moins 20% des logements de Bienne soient aux mains de maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Cette demande sera renforcée par le financement spécial pour le soutien de projets de planification de coopératives de construction et d'habitation, adopté en août 2017 par le Conseil de ville.

Le rapport final sur le projet-modèle biennois et des informations plus détaillées sur les différents lotissements peuvent être consultés sur le site Internet suivant: https://www.biel-bienne.ch/fr/pub/administration/mairie/urbanisme/planification_et_espace_urbain/projets_de_planification_urbai.cfm.

Pour tout renseignement complémentaire:

Florence Schmoll
Responsable du Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne
T: 032 326 16 21